

Guide d'actions

à l'intention des
candidates et
candidats
municipaux



**CHOISIR
l'économie
sociale**





Mot de la présidence du conseil d'administration

Les municipalités ont connu d'importants changements ces dernières années. D'administrations municipales, elles se révèlent aujourd'hui des gouvernements de proximité dont le rôle incontournable touche une foule de secteurs et leur leadership influence les principaux problèmes de notre époque, que ce soient les changements climatiques, la lutte aux inégalités sociales ou encore le vivre-ensemble. Les élu·es et élus municipaux doivent d'ailleurs composer avec des attentes de plus en plus élevées de la population.

Pour réaliser les changements auxquels leurs concitoyennes et concitoyens s'attendent, les municipalités, mais aussi les MRC, peuvent compter sur des alliés de taille qui ont démontré leur expertise et leur utilité : les entreprises d'économie sociale. Logements, transports, environnement, développement économique, loisir, tourisme, les municipalités et MRC collaborent avec l'économie sociale pour favoriser la qualité de vie, l'occupation dynamique du territoire et la prestation de services pour tous.

Le Chantier de l'économie sociale souhaite que les présentes élections municipales dans toutes les régions soient l'occasion de célébrer ces partenariats souvent méconnus, mais aussi de pousser plus loin les maillages entre l'entrepreneuriat collectif et le monde municipal. C'est pourquoi nous invitons les candidates et les candidats municipaux à prendre connaissance de ce guide d'actions qui recense les meilleures pratiques municipales en matière d'économie sociale au Québec et à s'engager sur la manière qu'elles ou qu'ils souhaitent faire des entreprises collectives des moteurs du développement économique et social dans leur collectivité. Nous invitons aussi les citoyennes et les citoyens à faire de même pour que leur choix, le 7 novembre prochain, se traduise par des gains en faveur du par et pour la communauté et d'une autre façon d'entreprendre.

Les entreprises d'économie sociale visent à répondre à des besoins sociaux et sont redevables vis-à-vis leur communauté locale. Elles ne sont pas si différentes des municipalités. Ensemble, un nouveau développement économique et social peut prendre racine au Québec en faveur d'une société plus juste, plus verte et plus locale.



Laurent Levesque
Président
Chantier de l'économie sociale



Béatrice Alain
Directrice générale
Chantier de l'économie sociale



Mot de la direction générale

Avec ces 11 200 entreprises, ses 220 000 salariés et l'engagement de ses 13,4 millions de membres, l'économie sociale est un joueur majeur dans le développement économique et social de nos communautés. Elle fait à ce point la différence qu'elle se révèle une alliée naturelle pour les municipalités et MRC qui partagent le même souci d'un développement plus équitable et plus durable, et ce, d'abord et avant tout pour les citoyennes et les citoyens.

Qu'ils s'agissent de la réhabilitation du patrimoine bâti, de l'accès aux logements abordables, de la valorisation des matières résiduelles, du marketing territorial, de l'attraction de la main-d'œuvre en région, et j'en passe, les entreprises d'économie sociale offrent des solutions à des enjeux municipaux. Il n'en tient qu'aux municipalités et MRC de leur donner les moyens d'atteindre leur plein potentiel. Et c'est d'ailleurs l'objectif de ce document « Choisir l'économie sociale : guide d'actions pour les candidates et candidats municipaux » : offrir des outils, basés sur ce qui se fait de mieux dans le monde municipal, afin de bâtir des communautés plus résilientes et plus prospères. En d'autres mots, quels sont les engagements que doivent prendre les candidates et les candidats afin de faire de leurs villes et municipalités des lieux où il fait bon vivre, où l'entrepreneuriat se pense d'abord en communauté et où l'intelligence collective prend tout son sens?

Les prochaines pages détaillent ce qui peut être la recette du succès pour le monde municipal. Elles présentent le rôle névralgique que joue les Pôles d'économie sociale comme interlocuteurs privilégiés des municipalités et démêlent les outils à la disposition d'une administration municipale pour accompagner les entreprises collectives. Chaque proposition est accompagnée d'un cas d'espèce présentant le succès d'un partenariat entre une entreprise d'économie sociale et une municipalité ou MRC.

Si une élection doit servir à quelque chose, c'est bien à décider dans quel genre de société nous souhaitons vivre. Les villages et villes du Québec peuvent faire le choix de la proximité et du local avec l'économie sociale. Nous comptons sur eux pour aller au-devant de la parade, et ce, dès le vote du 7 novembre prochain.

L'économie sociale au Québec



Les premières entreprises d'économie sociale voient le jour dès la fin du 19^e siècle au Québec dans une volonté des populations de se regrouper pour répondre à des besoins particuliers et collectifs, notamment dans le secteur bancaire et agricole. A la fois une activité entrepreneuriale, mais aussi un moyen d'entreprendre autrement, les entreprises d'économie sociale, aussi appelées « entreprises collectives » sont encore aujourd'hui des organisations qui émergent de la mobilisation et de la volonté des communautés pour développer et maintenir des services, des produits, des emplois pertinents et durables dans leur localité, municipalité, région ou même à la grandeur du territoire.

Elles ont une vocation sociale innée puisqu'elles sont redevables à la collectivité de par leur gouvernance collective et démocratique. Elles peuvent être dirigées par les membres d'une communauté, par leurs employés, leurs fournisseurs ou leurs clients, ou encore, une combinaison de ces possibilités. Exploitées sous formes de coopérative, de mutuelle ou d'organisme à but non lucratif (OBNL), ces entreprises collectives opèrent conformément aux principes définis dans la [Loi sur l'économie sociale \(RLRQ, chapitre E-1.1.1\)](#) adopté en 2013.

Le Québec compte près de 11 200 entreprises d'économie sociale. Ensemble, elles ont un chiffre d'affaires de 47,8 milliards de dollars et emploient 220 000 salariés. Elles reposent sur l'engagement de 13,4 millions de membres et 90 000 administrateurs bénévoles, dont la moitié sont des femmes et le cinquième ont 35 ans et moins. Parce qu'elles font des choix de gestion innovants et au service de la qualité, de l'accessibilité et de la pérennité de leurs activités, ces entreprises sont plus résilientes que des entreprises privées. En effet, alors que 80% des entreprises privées ne survivent pas la première décennie d'activité, 75% des entreprises collectives sont toujours en opération après 15 ans d'activité. Elle se démontrent viables et autonomes: : les subventions et aides publiques ne représentent que 5,6% de l'ensemble des revenus des entreprises d'économie sociale.

Les bénéfices des entreprises collectives

→ Accessibilité

Les entreprises d'économie sociale visent à répondre à des besoins sociaux et sont issues et redevables à leur communauté locale. Elles visent donc à offrir des biens et services à un coût abordable, dans une formule mieux adaptée au contexte local, ou encore dans des niches de marché oubliées par les entreprises privées, notamment dans les territoire moins densément peuplés et/ou moins nantis.

Exemples: résidences pour aînés et autres formes de logements communautaires abordables, épiceries et dépanneurs dans des communautés éloignées, centres et services de loisirs, coopératives funéraires.

→ Qualité

Sans impératif de rendement maximal et grâce à une gouvernance où siègent les membres, la communauté ou leurs représentants, les entreprises collectives peuvent non seulement offrir un meilleur prix, mais orienter leurs profits et leurs choix vers une meilleure qualité de services. Ainsi, des services essentiels peuvent être rendus sans les incitatifs créés par une vocation marchande et tout en profitant de l'agilité et la capacité d'innovation d'organisations autonomes de l'Etat.

Exemples: les CPE, dont les conseils d'administration sont composés de parents, sont réputés pour la qualité des services; les centres de tri de matières résiduelles, dont la moitié encore en opération au Québec sont en économie sociale parce que ceux-ci ont systématiquement réinvesti au profit de la qualité.



Les bénéfices des entreprises collectives

→ Développement local

76% des entreprises collectives servent un marché local ou régional. Elles sont donc des piliers pour assurer le développement et le maintien de services de proximité et leur gouvernance locale assure qu'elles ne sont pas à risque d'être délocalisées. Finalement, la répartition plus équitable des richesses que créent ces entreprises contribue à assurer un développement économique et social plus étendu, en faveur de la cohésion sociale et la résilience des territoires.

→ Pérennité

La mission d'une entreprise d'économie sociale est ancrée dans sa gouvernance. N'ayant pas de « propriétaires » à proprement parler, les entreprises collectives ne peuvent être achetées. Au service de leurs membres ou de la communauté, elles ont peu d'intérêt à délocaliser leurs activités et feront des choix de gestion innovants pour maintenir leur viabilité financière et assurer cette pérennité, comme moyen de pouvoir jouer leur rôle social à perpétuité. C'est ainsi que **75% des entreprises d'économie sociale sont toujours en opération après 15 ans d'activité** alors que 80% des entreprises traditionnelles ne survivent pas à la première décennie.





4

RÔLES

VALORISER

l'économie sociale, ses principes et ses retombées sur le territoire

RENFORCER

les entreprises d'économie sociale

SOUTENIR

l'émergence de l'économie sociale comme modèle entrepreneurial de développement territorial

DÉPLOYER

un écosystème de soutien fort

[Contactez votre pôle d'économie sociale](#)

Pôles d'économie sociale

Présents dans toutes les régions du Québec, les Pôles d'économie sociale sont entièrement dédiés au développement de l'économie sociale sur leur territoire. Ils sont reconnus comme interlocuteur privilégié sur les questions de l'économie sociale au plan régional. Ils favorisent la concertation entre les différents acteurs de leur milieu et soutiennent la création des conditions favorables à ce modèle entrepreneurial de développement. Ce faisant, ils participent à la vitalité et la diversification économique de leur territoire.

19 Pôles régionaux desservent une région définie et travaillent en lien avec les partenaires locaux de développement territorial. 3 Pôles autochtones répartis à travers le Québec travaillent de concert avec leurs gouvernements nationaux. Ensemble, ces 22 Pôles d'économie sociale sont présents sur tout le territoire québécois.

De fait, ils sont les meilleurs alliés pour les administrations municipales qui souhaite valoriser l'économie sociale et ses principes, renforcer les entreprises collectives sur leur territoire et soutenir l'émergence de l'économie sociale comme modèle entrepreneurial.



Chantier de l'économie sociale

Le Chantier de l'économie sociale a pour principal mandat la concertation pour la promotion et le développement de l'entrepreneuriat collectif au Québec. Il réunit des réseaux d'entreprises d'économie sociale œuvrant dans de multiples secteurs d'activité (communications, loisir, technologies, habitation, services aux personnes, ressources naturelles, formation, financement, services de proximité, culture, etc.), des représentants des grands mouvements sociaux et des acteurs du développement local et régional. Il est reconnu comme interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec au côté du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) par la Loi sur l'économie sociale.

À travers les années, le Chantier a contribué à l'émergence d'outils et de partenariats avec de nombreux partenaires du monde municipal, notamment l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Le Chantier a pour mandat de :

- **concerter** divers acteurs et partenaires de l'économie sociale au niveau régional et national
- **promouvoir** l'économie sociale comme vecteur de changement social et économique
- **créer** des conditions et des outils favorables à la consolidation, à l'expérimentation et au développement de nouveaux créneaux et projets
- **participer** à la construction d'alliances avec d'autres acteurs socio-économiques et mouvements sociaux en faveur de ce modèle de développement, incluant l'international



L'économie sociale dans les municipalités et les MRC

Dans le contexte où le développement des communautés représente un enjeu pour assurer l'occupation dynamique du territoire et qu'il est de plus en plus évident que les municipalités ont des responsabilités accrues avec toutefois des ressources limitées, le maillage entre les entreprises d'économie sociale, les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) se révèle névralgique. Et ce partenariat est déjà en place sous différentes formes et à des degrés divers dans les villes et villages.

Les municipalités et les entreprises ont beaucoup en commun. Toutes deux sont redevables envers leur communauté, toutes deux souhaitent un développement économique avec un important souci pour les impacts sociaux et environnementaux, toutes deux luttent pour attirer la main-d'œuvre et faire prospérer leurs cœurs villageois. Pour le monde municipal, choisir l'économie sociale comme outil de développement et comme stratégie d'aménagement ne signifie pas de mettre le modèle collectif en concurrence avec le modèle économique privé. Il s'agit de développer un « réflexe collectif », c'est-à-dire de s'appuyer sur les collectivités dans une perspective de complémentarité, d'inclusion et de diversité dans les modèles de développement des territoires.

Ainsi, plusieurs projets structurants qui favorisent le développement économique et le mieux-être des populations sont le fruit d'alliances entre des municipalités et des acteurs de l'économie sociale. Les domaines investis sont variés (gestion des matières résiduelles, récréotourisme, développement culturel, transport, infrastructures collectives, loisir, etc.). Ensemble, les entreprises collectives et les administrations municipales misent sur le potentiel des communautés pour trouver une réponse novatrice aux besoins présents.

L'économie sociale dans les municipalités et les MRC



« L'économie sociale permet à une municipalité ou à une ville de devenir une communauté »

Eric Forest, ancien maire de Rimouski et ancien président de l'Union des municipalités du Québec, sénateur indépendant du Québec



« L'essor des régions passe en grande partie par l'économie sociale »

Richard Lehoux, ancien maire de Saint Elzéar, ancien président de la Fédération québécoises des municipalités, député fédéral de Beauce



« L'économie sociale, c'est du développement économique. C'est juste un canal différent. Ce sont des entreprises pour nous et selon nos enjeux »

Maxime Pedneau-Jobin, ancien maire de Gatineau et initiateur de la première politique municipale en économie sociale

L'économie sociale un puissant outil de développement économique régional

Dans chacune des régions du Québec, on retrouve des centaines d'entreprises d'économie sociale qui fournissent des services et des biens, stimulant du même coup l'économie locale, tout en répondant à des besoins sociaux particuliers. La contribution de cette force collective n'est pas à sous-estimer dans le dynamisme des cœurs de villes et villages, mais aussi dans l'occupation du territoire. Le tissu économique des régions et la couverture de services essentiels sur le territoire ne seraient pas les mêmes sans les entreprises collectives.

*Le Québec compte près de
11 200 entreprises
d'économie sociale.
Ensemble, elles ont un
chiffre d'affaires de 47,8
milliards de dollars et
emploient 220 000
salariés.*



Région	Nombre d'entreprises en économie sociale	Nombre de salariés	Revenus en millions de dollars
Bas-Saint-Laurent (01)	557	8 020	1 081
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	669	9 330	1 269
Capitale-Nationale (03)	1 216	22 840	2 613
Mauricie (04)	434	5 730	627
Estrie (05)	581	7 490	811
Montréal (06)	2781	67 680	11 704
Outaouais (07)	382	6 240	736
Abitibi-Témiscamingue (08)	329	4 350	422
Côte-Nord (09) et Nord-du-Québec (10)	303	3 530	295
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	350	3 680	347
Chaudière-Appalaches (12)	650	33 630	15 198
Laval (13)	268	5 080	548
Lanaudière (14)	455	5 980	746
Laurentides (15)	436	6 660	758
Montérégie (16)	1370	22 840	9181
Centre-du-Québec (17)	376	6 900	1 446

Portrait

entreprises d'économie sociale

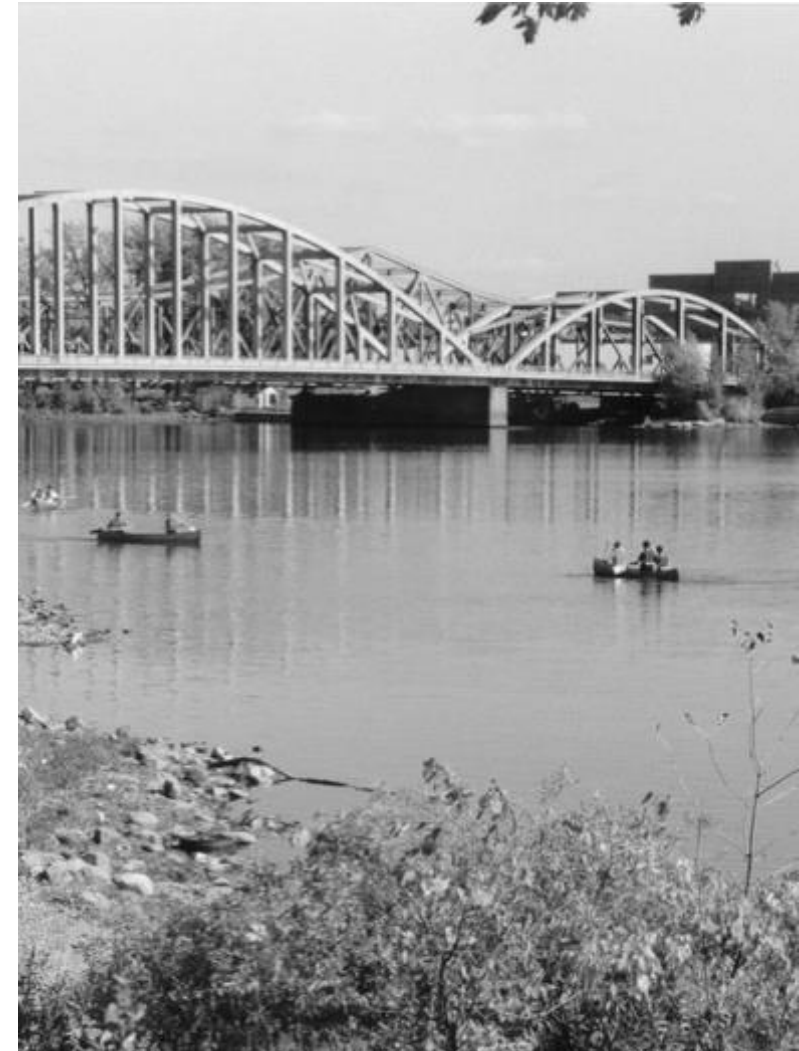
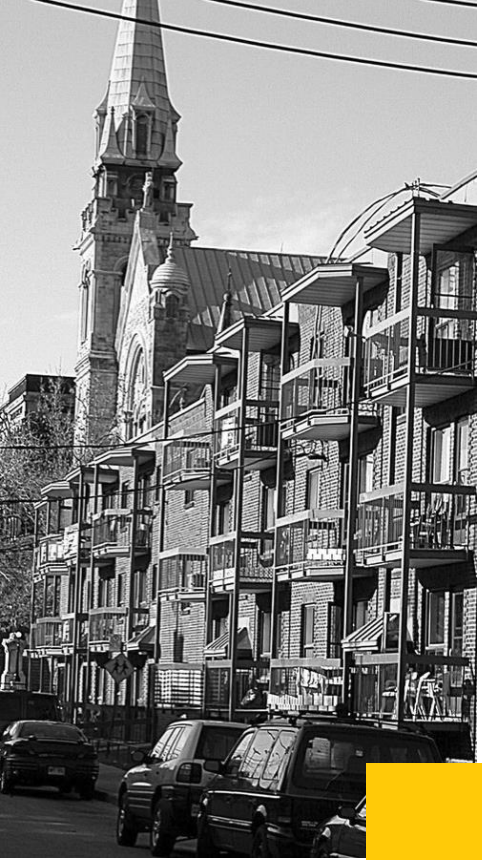
Par région administrative

2016

INSTITUT DE LA STATISTIQUE
DU QUÉBEC (2019). L'économie
sociale au Québec. Portrait
statistique 2016, [\[En ligne\]](#),
Québec.

Les outils disponibles pour les municipalités et MRC

Importantes dans toutes les régions, les entreprises collectives doivent pouvoir compter sur les pouvoirs publics pour contribuer à leur juste potentiel au développement économique et social de leur communauté. Le Chantier de l'économie sociale a recensé plusieurs outils à la disponibilité des administrations municipales pour que l'action collective puisse jouer son rôle de partenaire essentiel du monde municipal.



Appui financier de fonds locaux ou régionaux

Les municipalités jouent un rôle essentiel en termes de développement économique sur leur territoire et l'octroi de ces mêmes responsabilités au palier régional par le biais des MRC situe avantageusement le palier municipal lorsque vient le temps de créer des fonds locaux ou régionaux dédiés aux entreprises.

Le réseau Accès entreprise Québec, doté d'une enveloppe de 97,5 millions, est un bon exemple de comment les MRC ont désormais des budgets dédiés à l'accompagnement et à l'investissement, notamment avec les fonds locaux d'investissement (FLI). Les MRC peuvent même aller plus loin comme la [MRC de Maskinongé qui s'est dotée d'un Fonds économie sociale \(ES\)](#) qui vise à stimuler l'émergence de projets d'entrepreneuriat collectif sous forme d'organisme à but lucratif (OBNL), de coopérative ou d'entreprises à finalité sociale. Les aides financières peuvent varier entre 5000\$ et 15 000\$.

Les municipalités ont aussi des fonds dédiés aux entreprises sur leur territoire. Ces fonds peuvent aider, sans distinction, l'ensemble des entreprises qui se qualifient aux conditions de financement. Toutefois, d'autres municipalités se sont dotées d'autres outils comme le Fonds de développement de l'économie sociale de la Ville de Montréal via PME MTL, réseau de soutien aux entreprises de la métropole, qui offre de l'accompagnement et des subventions pouvant aller jusqu'à 50 000\$ ainsi que des subventions pour les travaux dans les bâtiments occupés par les entreprises d'économie sociale.

En outre des fonds locaux et régionaux, certaines municipalités accordent des bourses à l'entrepreneuriat collectif. Selon différentes modalités, notamment l'activité éventuelle de l'entreprise d'économie sociale dans un secteur jugé prioritaire par l'administration municipale ou encore d'autres aides financières comme des sociofinancements ou des prêts d'institutions financières, des sommes sans condition sont octroyées. La [Ville de Québec](#) a créé ce genre de bourses d'une valeur maximale de 10 000\$.

Investissement conjoint dans un projet

L'alliance entre les capitaux privés et les capitaux publics permettent des partenariats importants. Ces partenariats publics-privés ont cependant été critiqués par le passé en raison de la privatisation des profits et de la socialisation des passifs. Les entreprises d'économie sociale répondent à ce problème par leur modèle d'affaires par et pour la communauté. Une municipalité a avantage à investir conjointement avec la communauté dans un projet qui aura des répercussions sociales et économiques en phase avec les besoins, ce que permet l'économie sociale.

Afin de répondre aux besoins de logements étudiants, la [Ville de Montréal a choisi d'investir dans le projet immobilier](#) de l'Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant (UTILE) afin de compléter un montage financier permettant la construction d'un bâtiment sur le site de l'éco-quartier du Technopôle Angus. L'immeuble comprendra 158 chambres, réparties dans 122 logements composés de studios et d'appartements de deux chambres à coucher. Les premiers locataires seront accueillis en 2022. Il s'agit d'une réédition d'un autre investissement conjoint, cette fois en 2018, dans le Plateau-Mont-Royal.

Les municipalités font aussi le choix de l'investissement conjoint dans des projets de résidences pour personnes âgées ou encore en logements sociaux. Après avoir mis sur pied une coopérative de santé en 2009, [Roxton Pond a investi dans la construction d'une résidence pour personnes âgées autonomes](#) comptant 60 unités.

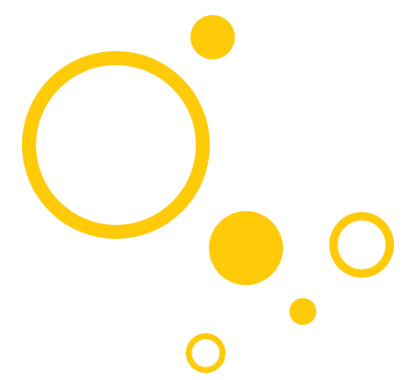
Sans directement investir dans un projet, une municipalité peut y adhérer et en faire la promotion. C'est de cette façon que lorsque Capital médias s'est mis sous la protection de ses créanciers, les municipalités où se trouvaient ces journaux ont fait partie de la réflexion et du projet qui a permis le développement des journaux de CN2i, coopérative d'information détenue par les artisans de l'information et les communautés qui en bénéficient. De la même façon, les municipalités peuvent agir en ambassadeur pour représenter les intérêts d'un projet auprès d'instances régionales ou gouvernementales. A titre d'exemple, plus de 220 municipalités ont, depuis 2012, adopté une résolution pour appuyer la reconduite du programme AccèsLogis Québec, entité responsable du financement des projets de logements abordables et sociaux.



Partenariats d'affaires

Dans l'établissement d'une vision globale de développement sur un territoire, les municipalités et MRC peuvent trouver de précieux alliés dans les entreprises collectives en instaurant des partenariats d'affaires. Ceci signifie d'inclure les acteurs susceptibles de donner suite au réflexe collectif dans les réflexions stratégiques, que ce soit autour de réhabilitation immobilière, de revitalisation d'un cœur de ville ou village, de développement et maintien de services de proximité, etc. Inclure les acteurs de l'économie sociale permet de rallier de nouvelles ressources pour la réalisation de défis communs et de construire une économie inclusive et durable. La Ville de Laval envisage cette stratégie dans le cadre de son projet de zone d'innovation, dont l'initiative vise à transformer le dépôt à neige en «centre-ville intelligent», tout en favorisant la carboneutralité et le développement de l'économie sociale.

Dons, prêts ou location à des conditions avantageuses d'un terrain ou d'un bâtiment municipal



Les municipalités et les MRC possèdent souvent un parc immobilier étendu. Tous ces bâtiments ne sont pas toujours utilisés à leur plein potentiel ou pourraient bénéficier de l'ajout de services d'une entreprise d'économie sociale. Les élus et élus municipaux peuvent faire une différence dans leur communauté en recensant les bâtiments sous leur gouverne ou celle d'acteurs privés (religieux, commerciaux, industriels et particuliers) appelés à changer d'usage et qui gagneraient à être mis à profit par la communauté par le biais d'une ou plusieurs entreprises collectives.

Les exemples de la MRC de Minganie et de la [municipalité de Baie-Johan-Beetz](#) illustrent bien comment le monde municipal peut, avec sa communauté, assurer des services essentiels en utilisant des immeubles municipaux. En 2002, l'unique épicerie de Baie-Johan-Beetz a fermé ses portes. Les habitants du village devaient alors parcourir près de 70 km pour se rendre au marché le plus proche. La construction d'un nouveau bâtiment pour abriter les bureaux de la municipalité aura permis la location d'un espace à des coûts raisonnables à une coopérative de solidarité. Depuis, les Choix de Marguerite est un centre multiservice qui abrite une épicerie, un poste d'essence, une agence SAQ, un coin café avec accès Internet gratuit, le bureau de poste ainsi qu'un inventaire de produits fins exclusifs. La municipalité assume également les coûts d'entretien du bâtiment et du déneigement. Le projet a permis à la municipalité de mettre fin à des années de décroissance économique et démographique et a rendu possible l'éventuelle mise sur pied d'autres projets créateurs d'emplois.

Un immeuble municipal inutilisé peut aussi accueillir un CPE, une autre entreprise d'économie sociale. Cela a été le cas pour la municipalité de Bonaventure en Gaspésie. Le conseil municipal a résolu de prêter un local du presbytère de la ville au CPE La Baie aux prises avec un manque de places. Le même modèle innovant a été imaginé à Granby où les 80 enfants d'un CPE ravagé par un incendie ont été relocalisés dans quatre locaux de la ville en seulement trois semaines. L'Association québécoise des CPE (AQCPÉ) indique que [le gouvernement pourrait créer presque 20 000 places](#) à court terme avec l'aide de bâtiments municipaux.

Une municipalité a aussi le pouvoir d'établir une réserve foncière. En vertu de ses pouvoirs en matière d'acquisition et de cession de bâtiments et de terrains, elle peut donc favoriser la réalisation de projets publics mais aussi, dans certains cas, de projets privés. La réticence des propriétaires fonciers à se départir de leurs terrains ou bâtiments, où le prix élevé qu'ils en demandent, peut empêcher la réalisation de projets comportant des avantages pour la collectivité. Là intervient la municipalité qui peut, selon diverses modalités, établir une réserve foncière. Avec cette banque de terrains et immeubles, elle peut donner le dernier coup de pouce nécessaire au développement de certains territoires, et ce, avec des entreprises d'économie sociale. Elle permet aussi une prévisibilité dans le développement selon les priorités sociales des villes.

Prêt de ressources humaines et soutien technique

Les municipalités et les MRC ont à leur disposition plusieurs ressources humaines et techniques qui peuvent bénéficier aux entreprises d'économie sociale. Toutes sortes de professionnels municipaux détiennent une expertise quand vient le temps de réaliser un projet avec une coopérative ou un OBNL.

Wentworth-Nord et Lac-des-Seize-Iles ont su mettre à profit leurs ressources humaines et techniques pour valoriser leur riche patrimoine naturel. En menant une étude sur la valorisation des sentiers de randonnée sur leur territoire, en exécutant des travaux et en réalisant des plans de développement pour les sentiers, ces municipalités ont permis à la [Coopérative de solidarité des 4 pôles](#) d'implanter un réseau dynamique de sentiers d'interprétation. Les flux de visiteurs générés viennent soutenir le commerce local, participent à la création de nouveaux emplois pour la population locale et alimentent ainsi, de manière générale, une dynamique de revitalisation régionale. La municipalité de Joliette a trouvé une façon innovante d'aider l'exploitation et la mise en place de [Bécik Jaune](#), entreprise d'économie sociale de vélos en libre partage. Des patrouilles financées par les municipalités supervisent le bon fonctionnement de la flotte, collectent les vélos à réparer et réalisent des sondages et des actions de sensibilisation. Des ententes ont également été développées avec les divers corps policiers pour repérer les vélos abandonnés.

Participation au conseil d'administration

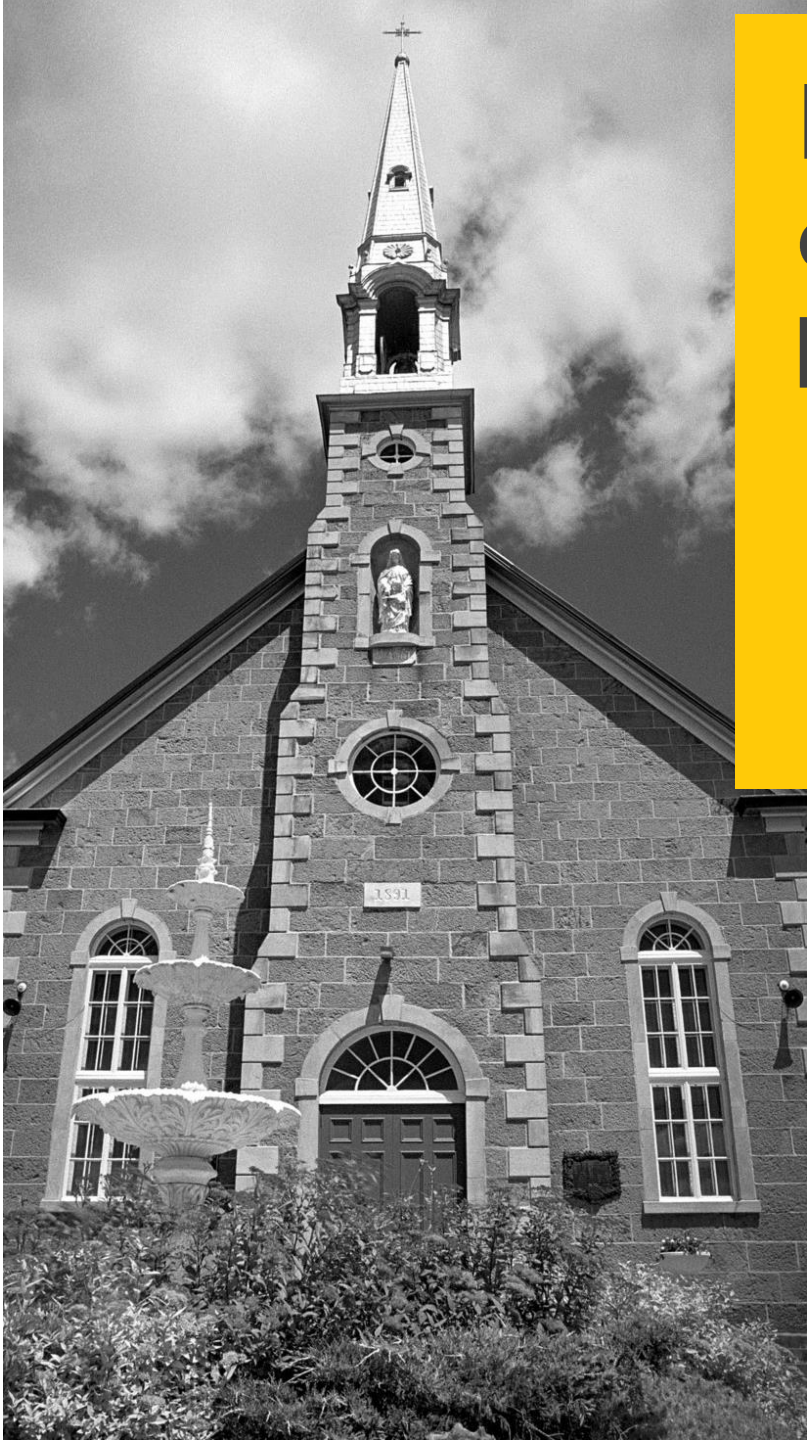
Parfois, la nature des services d'une entreprise d'économie sociale est névralgique pour la qualité de vie dans la municipalité. A ce moment, une ville ou un village peut choisir de s'impliquer directement dans un OBNL ou une coopérative en siégeant au conseil d'administration. Que l'on pense au secteur du loisir, de la culture, du tourisme, du logement ou des matières résiduelles, l'engagement d'une municipalité au sein d'une entreprise collective peut faire une différence au bénéfice de la communauté pour autant que la municipalité joue un rôle d'appui en se réservant un rôle minoritaire au sein du conseil d'administration.

A titre d'exemple, deux élus municipaux de Shawinigan siègent au conseil d'administration de [Récupération Mauricie](#), entreprise d'économie sociale créée par l'entente de gré à gré entre le Groupe RCM, services de tri de matières récupérables, et la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, aujourd'hui Enercycle. Cette association entre une entreprise d'économie sociale et des municipalités a permis de répartir les risques du marché de la filière de la récupération pour les deux parties, ce qui favorise la consolidation des opérations. Les profits générés sont partagés entre les partenaires .

De son côté, la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines siège au conseil d'administration de la [Résidence des Moissons](#), OSBL d'habitation qui offre des logements à prix modiques aux aînés à faible revenu. Le fait qu'un conseiller municipal soit administrateur permet notamment d'accélérer les démarches auprès de la ville (marquage du stationnement, trottoir à adapter, etc.).

Le conseil d'administration de [CKBN](#), un OBNL qui gère une station de radio dans les MRC de Bécancour et de Nicolet-Yamaska, est aussi composé de représentants du secteur municipal. La participation des municipalités de ces MRC se fait en échange de chroniques hebdomadaires pour les élus. Ainsi, CKBN est devenu un outil privilégié d'information pour les MRC qui éprouvaient des difficultés à joindre leurs citoyens en plus de promouvoir de façon efficiente les services et les produits des organismes et commerces de la région.

« L'immobilier collectif
et l'habitation
communautaire
assurent l'abordabilité,
la vitalité et la
préservation du
patrimoine, et ce, de
façon pérenne. »



L'immobilier collectif et l'habitation communautaire pour nos cœurs de villes et villages

L'immobilier collectif et l'habitation communautaire sont des leviers de développement socioéconomique d'importance qui contribuent à la construction de communautés plus solidaires et inclusives.

D'un côté, l'immobilier collectif permet aux communautés de mieux répondre à leurs besoins et peut servir de catalyseur pour la mise en place de nouveaux services au sein de la collectivité. De l'autre, l'habitation communautaire a participé à la création d'un parc immobilier détenu collectivement, qui ne participe pas à la dynamique de spéculation immobilière qui contribue à creuser les écarts et à augmenter les inégalités entre les différents groupes au sein de la population. Afin de conserver la mixité sociale au sein des collectivités urbaines et rurales, les municipalités et MRC peuvent valoriser et mieux accompagner ces deux volets de l'économie sociale.

L'immobilier collectif

Qu'il s'agisse de bâtiments gouvernementaux vacants, de bâtiments religieux qu'il faut revaloriser ou de bâtiments historiques qui cherchent une nouvelle vocation, l'immobilier collectif peut constituer une réponse pour redonner à la collectivité des infrastructures d'importance.

En ces circonstances, les avantages de l'immobilier collectif sont nombreux. Ce modèle permet de maintenir hors marché un immeuble qui, au demeurant, aurait été en proie à la spéculation par des promoteurs privés, limitant ainsi les impacts sociaux et collectifs de son utilisation. Il représente aussi la volonté de la communauté qui aura à cœur la préservation de son patrimoine bâti. La vocation communautaire d'un bâtiment gouvernemental, religieux ou historique sera aussi assurée. Finalement, ne cherchant pas d'abord le profit, l'immobilier collectif permet d'envisager des revalorisations et maintenir un accès à ces lieux qui n'auraient pas été dans l'intérêt de capitaux purement privés.

Plusieurs municipalités ont fait le choix de l'immobilier collectif afin de soit de garantir l'abordabilité des logements, préserver le patrimoine bâti ou développer de nouveaux services suivant l'évolution des besoins dans leur communauté. Plusieurs projets à succès émanent de ce choix. L'Habitat et l'Espace Fullum, milieu de vie évolutif dans le quartier Ville-Marie à Montréal pour 124 ménages âgés et un pôle d'emplois pour plus de 130 travailleurs du secteur communautaire et de l'économie sociale, dans l'ancienne maison des Sœurs de la Providence a permis de revaloriser un bâtiment patrimonial tout en créant un milieu de vie dynamique dans un quartier dévitalisé. La municipalité de Baie-Saint-Paul a fait de son ancien couvent des Petites Franciscaines de Marie un lieu d'innovation où se mêle agroalimentaire, art et culture, enseignement, entrepreneuriat, hébergement et développement durable en se portant acquéreur de l'immeuble et en confiant sa gestion à un [OBNL](#).

Certaines municipalités jouent déjà un rôle important en logement abordable avec leur office d'habitation. Cependant, le concours de l'économie sociale permet aussi d'offrir une abordabilité pérenne et des milieux dynamiques, notamment pour les personnes âgées.



Les OSBL d'habitation

Un organisme sans but lucratif d'habitation (OSBL-H) est un organisme d'action communautaire autonome qui a pour mission d'offrir du logement abordable et sécuritaire à des personnes à faible revenu. Il est caractérisé par un mode de gestion démocratique, c'est-à-dire qu'il offre aux locataires une place dans la gestion de l'organisation : sièges au conseil d'administration, droit de vote des membres de l'organisme aux assemblées générales, etc.

Les OSBL d'habitation constituent une forme de logement social et communautaire se définissant par une formule de propriété collective qui a une mission sociale et ne poursuit aucune finalité de profit.

La résidence Le Jardin de Trois-Rivières témoigne de ce que permet les OSBL d'habitation. Elle offre des logements abordables à des personnes âgées au revenu modeste depuis 1995, et ce, dans un édifice patrimonial construit en 1903. Les repas, les soins infirmiers, l'entretien ménager et les loisirs font partie des services offerts.

Autre exemple : les Habitations du centre multiethnique de Québec (HCMQ). Les HCMQ offrent de l'hébergement temporaire et transitoire aux personnes immigrantes nouvellement arrivées à Québec. Elles offrent un milieu de vie adapté aux besoins des nouveaux arrivants, propice aux apprentissages nécessaires à leur adaptation et à leur intégration sociale par l'accès, la proximité et la dispense de services..

Les coopératives d'habitation



Une coopérative d'habitation est un regroupement de personnes qui a pour principal objectif de faciliter à ses membres l'accès à la propriété ou à l'usage d'une maison ou d'un logement. Il s'agit d'une entreprise privée à but non lucratif, dont les gestionnaires, soit les membres résidents, en gèrent collectivement les affaires afin de se donner un milieu de vie sain et sécuritaire qui répond aux besoins des individus en matière de logement.

Le plus souvent, les coopératives d'habitation se donnent pour vocation première d'offrir des logements abordables et de qualité à leurs membres et logent une clientèle dite mixte. La majorité des coopératives d'habitation offre la possibilité à un certain nombre de ménages de recevoir une subvention d'aide au logement.

D'autres coopératives d'habitation choisissent de donner une vocation particulière à leur projet immobilier, comme réaliser des bâtiments écologiques ou offrir du logement à des clientèles spécifiques, par exemple, des artistes, des travailleurs, des immigrants, des retraités, etc. D'autres encore choisissent de se donner des services socioéconomiques connexes au logement. Parmi les services les plus courants, on retrouve l'accès à un centre de la petite enfance (CPE), des services de cafétéria, de maintien à domicile et d'entretien ménager pour les personnes âgées ou en légère perte d'autonomie.

La Diligence est un bon exemple d'une coopérative d'habitation. Première coopérative intergénérationnelle au Québec, elle compte deux bâtiments au cœur de Bromptonville à Sherbrooke, pour un total de 56 logements. Le premier, comportant 40 unités, est consacré aux aînés et l'autre, avec 16 unités, est destiné aux familles, faisant en sorte que jeunes et moins jeunes sont appelés à se côtoyer quotidiennement.

Contrats et approvisionnements municipaux

L'économie sociale peut répondre aux besoins des municipalités et MRC

Les municipalités déboursent année après année d'importantes sommes pour assurer des services à la population. Pour la seule année 2019, [l'ensemble des dépenses des municipalités](#) a atteint 22 milliards de dollars. Imaginons qu'une seule fraction de ce montant soit dédiée à des contrats et des approvisionnements auprès d'entreprises en économie sociale.

Le gouvernement du Québec est d'ailleurs conscient de la disponibilité de ce puissant outil de développement économique et social. Il invite les approvisionneurs publics et municipaux à considérer davantage les entreprises d'économie sociale lors de l'acquisition de biens et services, et ce, dans le respect du cadre législatif en matière d'adjudication contractuelle. Dans ce contexte, il a entrepris plusieurs actions en vue de mieux outiller les entreprises d'économie sociale relativement à l'établissement de relations d'affaires avec les marchés publics. Les actions mises en œuvre visent également à promouvoir l'approvisionnement auprès des entreprises d'économie sociale par les ministères et organismes publics, les établissements des réseaux de la santé, des services sociaux et de l'éducation ainsi que le milieu municipal.

Les Pôles d'économie sociale ainsi que le Chantier de l'économie sociale ont élaboré des stratégies pour stimuler l'achat public et accompagner les entreprises d'économie sociale dans la commercialisation de leurs biens et services auprès des acheteurs municipaux, notamment par le biais d'outils et d'activités pour favoriser l'approvisionnement auprès d'entreprises d'économie sociale dont plusieurs sont pertinentes pour les responsables de l'approvisionnement d'organismes municipaux.

Les entreprises d'économie sociale sont assujetties aux mêmes règles contractuelles que les autres entreprises. En fonction des montants qui sont engagés lors de la réalisation d'un contrat, la Loi sur les cités et villes (LCV) et le Code municipal du Québec (CMQ) prévoient trois modes de sollicitation : de gré à gré, par appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux fournisseurs ou par appel d'offres public.



**Les municipalités dépensent
22 milliards de dollars par
année pour des biens et des
services**

Politique

d'approvisionnement en économie sociale

Plusieurs municipalités se sont dotées d'une politique d'approvisionnement en faveur de l'économie sociale. Par exemple, la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil valorisent directement l'économie sociale dans leurs politiques d'approvisionnement alors que les municipalités de Saint-Siméon et de Deux-Montagnes recourent à l'achat local pour encourager les entreprises d'économie sociale. Ces politiques d'approvisionnement sont applicables dans le respect des accords en vigueur et les règles contractuelles. Les politiques d'approvisionnement peuvent inclure plusieurs pratiques comme des critères sociaux et environnementaux, des marchés réservés, des contrats de gré à gré, des pratiques d'allotissement.

Critères sociaux

De par leur nature, les activités des entreprises collectives ont de forts impacts sociaux. Une municipalité ou une MRC peut instituer des critères qualitatifs et quantitatifs dans ses appels d'offres, que ce soit pour les soumissionnaires ou encore les sous-contractants, afin d'atteindre ses objectifs de développement social ou environnemental. De cette façon, les administrations municipales maximisent l'utilisation de leurs ressources limitées afin d'en multiplier les effets pour l'ensemble de leur communauté.

Plusieurs villes et juridictions un peu partout dans le monde ont entamé une réflexion sur la meilleure façon d'utiliser la dépense publique pour atteindre des objectifs sociaux et environnementaux et sont arrivées à inclure des définitions de ceux-ci dans leurs appels d'offres. A titre d'exemple, il serait possible pour une municipalité d'exiger que l'entreprise soumissionnaire réinvestisse la majorité de ses surplus dans une mission sociale ou environnementale, ou encore, dans des activités luttant contre les iniquités.

Les critères sociaux peuvent être aussi diversifiés que la nature juridique de l'entreprise soumissionnaire ; les politiques salariales et de ressources humaines au sein de l'entreprise, les conditions de travail des sous-traitants ou encore l'embauche et/ou la formation de personnes vulnérables ou défavorisées, incluant les personnes issues de groupes minoritaires, pour ne nommer que ceux-là. Le gouvernement du Québec a d'ailleurs entamé une réflexion en ce sens.

Marchés réservés

Les municipalités peuvent réserver des marchés aux entreprises d'économie sociale pour des contrats pouvant être octroyés sans appels d'offres. Il s'agit donc de procéder par appel d'offres sur invitation où seules les entreprises collectives peuvent soumissionner.

La Ville de Montréal a procédé par appel d'offres sur invitation le 21 mai 2021 afin de recevoir de la part d'entreprises d'économie sociale des [propositions permettant de réduire l'enfouissement des matériaux de construction ou des vêtements](#). Un premier appel du genre avait été lancé précédemment, mais dans le secteur de la restauration locale afin de soutenir le développement des [plateformes locales de promotion, de commandes et de livraisons](#).

Sans nécessairement fermer les marchés publics aux entreprises qui ne sont pas collectives, une municipalité peut intégrer un taux préférentiel pour l'économie sociale dans un appel d'offres. Autrement dit, une soumission d'une entreprise d'économie sociale ne sera pas exclue même si son prix est au-dessus en pourcentage que celle d'une autre entreprise. La [Ville de Longueuil a bonifié sa politique d'approvisionnement responsable](#) en ce sens afin que les considérations environnementales et sociales soient davantage intégrées au processus et aux démarches d'acquisition, tout en respectant les intérêts de la Ville et de ses citoyens. Désormais, le taux préférentiel est de 5%, pour un montant maximal de 2 000\$, pour les entreprises collectives qui soumissionnent sur les contrats entre 25 000\$ et 100 000\$ de l'agglomération de Longueuil. Cette même pratique a aussi cours dans la [municipalité de Saint-Bruno](#) pour tout contrat n'excédant pas 49 999\$ et octroyé à un fournisseur local.

Contrats de gré à gré

Souvent, par méconnaissance des marges de manœuvre, des politiques d'approvisionnement peuvent fixer des balises générales et strictes qui limitent la capacité des municipalités de faire affaire directement avec les entreprises collectives locales. Dans les faits, les organismes municipaux peuvent conclure des ententes de gré à gré avec les coopératives et les mutuelles pour des contrats allant jusqu'à 24 999,99\$, taxes incluses. Pour ce qui est des OBNL, les organismes municipaux peuvent conclure un contrat de gré à gré avec eux, peu importe la somme engagée. Seulement deux domaines font exception à cette règle : la gestion des matières résiduelles et les travaux de construction.

Pratiques d'allotissement


Les entreprises d'économie sociale sont majoritairement constituées de moins de 10 employés. Leur taille peut donc être un obstacle dans l'obtention de contrats publics malgré leur expertise et leur capacité à remplir tout ou en partie un mandat donné par une administration municipale. Une municipalité qui souhaiterait ouvrir ses marchés publics à de plus petits joueurs comme des PME peut recourir à la pratique de l'allotissement, c'est-à-dire de subdiviser son marché en plusieurs parties de manière à permettre le dépôt d'une offre ne portant éventuellement que sur l'une ou l'autre de ces parties. La division peut se faire sur une base qualitative ou quantitative en fonction de branches d'activité ou encore en fonction de degré technique. Outre un meilleur accès pour l'économie sociale aux marchés publics, l'allotissement a aussi le mérite d'élargir la concurrence et accélérer l'exécution de contrats.

Une municipalité ou une MRC qui souhaiterait encourager une entreprise d'économie sociale à répondre à des appels d'offres de portée régionale peut aussi choisir de soutenir la création de consortiums nationaux en économie sociale. Cette approche peut se justifier lorsque les services et biens offerts par le consortium desservent la population de cette municipalité ou MRC. Par exemple, le Réseau interrégional de valorisation et de recyclage des appareils ménagers (RIVRA) regroupant les entreprises d'économie sociale Groupe Coderr, Groupe Aptas, Défi Polytech, Option Métal Recyclé, recyclent annuellement sur plusieurs territoires 40 000 appareils ménagers et de climatisation. RIVRA jouent donc un rôle particulièrement utile pour les municipalités où opèrent ses membres en diminuant le tonnage de matières résiduelles qui se trouveraient sous responsabilité des administrations municipales et en assurant un développement économique local.





Face un manque de connaissance des acheteurs publics sur les entreprises collectives, les Pôles d'économie sociale, ont lancé un mouvement pour encourager les institutions, qu'elles soient fédérales, québécoises ou municipales, à s'approvisionner chez les entreprises d'économie sociale. A ce jour, plus de 100 organisations publiques et privées ont signé la [Déclaration d'engagement à l'achat auprès des entreprises collectives](#). De ce nombre, plusieurs municipalités et MRC ont pris un engagement comme le Canton de Stanstead, la MRC de Charlevoix, les municipalités de Austin, Lévis, Petite-Rivières-Saint-François, l'Isle-aux-Coudres, Boucherville, Brossard, Sherbrooke, Montréal et plusieurs autres. Dans certaines régions (Montréal, Agglomération de Longueuil, Capitale-Nationale, Chaudières-Appalaches, Estrie), le Pôle soutien ce mouvement en menant des activités de maillage et d'accompagnement d'acheteurs institutionnels avec les entreprises collectives locales



Plusieurs autres outils sont à la disposition du monde municipal afin de faciliter l'accès aux marchés publics pour les entreprises d'économie sociale. De manière générale, une municipalité peut éviter de demander des garanties ou cautionnements lorsque la situation le permet pour éviter que ceux-ci agissent indûment comme obstacle. Diffuser et encourager l'utilisation de répertoires de biens et services de l'économie sociale par les services requérants, comme, par exemple, la Vitrine des produits et services de l'économie sociale de l'agglomération de Longueuil, peut également être une avenue à emprunter. L'administration municipale peut aussi assurer une veille afin de connaître l'offre de biens et services en économie sociale sur son territoire et identifier, lorsque la situation s'y prête, des occasions de partenariat et de développement.

Les entreprises collectives et le monde municipal

des alliés de taille

Les municipalités et MRC ont aussi un rôle de leadership à assumer en tant qu'institution d'importance au niveau local. Au sein même de leur organisation, elles détiennent plusieurs leviers qui peuvent traduire en actions la volonté politique de l'administration municipale d'en faire plus pour l'économie sociale.



Politique en économie sociale

Le 20 octobre 2020, la Ville de Gatineau a adopté la toute première Politique d'économie sociale municipale au Québec. S'inspirant des meilleures pratiques, la politique vise à favoriser l'émergence, la consolidation et le développement d'entreprises collectives dans un ensemble de secteurs d'activité sur le territoire de Gatineau. Elle précise aussi la volonté de l'administration municipale de développer une culture et des pratiques valorisant l'économie sociale. L'administration municipale prévoit la concrétisation prochaine de la politique par la réalisation d'un premier plan d'action d'une durée de quatre ans.

Instances dédiées à l'économie sociale

Un élu responsable de l'économie sociale : le meilleur moyen d'assurer un suivi constant des politiques et actions d'une municipalité en économie sociale est de confier un rôle de chef d'orchestre à une ou un élu(e). Outre la reconnaissance de l'importance de ce dossier pour le développement économique et social de la municipalité, l'octroi de cette responsabilité permettra une meilleure coordination et leadership.

Un cadre municipal responsable de l'économie sociale : sans nécessaire donner à une élue ou un élu un dossier spécifique à l'économie sociale, plusieurs villes ont intégré dans leur Service de développement économique ou au sein d'autres administrations, un bureau en économie sociale. Par exemple, depuis 2006, [la Ville de Montréal a un commissaire à l'économie sociale au sein de son Service du développement économique](#) afin de soutenir le travail d'organisations de soutien à l'émergence et au développement de l'entrepreneuriat collectif dans la métropole. Cette instance n'est d'ailleurs pas étrangère à l'intégration par la Ville de Montréal de l'économie sociale dans son plan de relance économique post-COVID-19. De son côté, la Ville de Shawinigan a nommé [une cadre responsable de la vitalité et l'innovation sociale](#) pour diriger son Service de loisirs, culture et vie communautaire.

Partenariats entre les administrations municipales et les Pôles d'économie sociale

Les Pôles d'économie sociale sont des acteurs terrains de première importance pour les entreprises d'économie sociale. Par leur travail de concertation et de soutien à la création de conditions favorables au développement de l'économie sociale, ils participent à la vitalité et la diversification économique de leur territoire. Une municipalité ou MRC peut agir pour contribuer à la mission du pôle d'économie sociale de sa région en finançant directement ses activités. C'est d'ailleurs le choix de la [Ville de Laval qui octroie une subvention annuelle à son pôle](#), tout comme la ville de Gatineau.

La Table régionale d'économie sociale de Chaudière-Appalaches (TRESKA), pôle d'économie sociale de la région, a conclu une autre sorte de partenariat avec la Ville de Lévis dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants de la municipalité. Le projet d'un an aura permis à la ville d'identifier les entreprises d'économie sociale sur son territoire, leurs offres de produits et services et leurs valeurs ajoutées. Les acheteurs des différents services de Lévis ont aussi été d'avantage sensibilisés à l'économie sociale et à ses caractéristiques distinctives.



CHANTIER.QC.CA

**choisir
l'économie sociale**

7 novembre 2021

